

Concours :

Crée le logo de l'école !

Règlement

À gagner : la fierté de voir son œuvre utilisée dans les courriers et sur le site de l'école.

Participants : Tous les enfants de l'école, aidés ou non par leurs parents et leurs enseignantes. Les œuvres collectives sont acceptées.

Contraintes : L'œuvre doit être réalisée sur une feuille de format A5, orientation « portrait ».

- Il peut s'agir d'un dessin, de peinture, collage, photographie... Cela peut être figuratif ou abstrait, en couleurs ou en noir et blanc.
- Il ne doit y avoir aucun mot écrit (des dessins de lettres sont autorisés), le logo ayant vocation à être réduit au format 5cm x 3cm, voire moins.
- Le nom, le prénom et la classe de l'auteur doit être inscrit au dos de l'œuvre ou mentionné dans le mail.

Date limite : les logos devront être remis à la directrice au plus tard le **vendredi 29 septembre 2017**, soit en main propre, soit par mail à l'adresse de l'école (format jpeg de préférence) : ecole.0060213Z@ac-nice.fr

Jury : le jury composé des enseignantes, des ATSEM et d'une délégation d'élèves se prononcera après un éventuel vote consultatif dans chaque classe.

Le lauréat s'engage à renoncer à ses droits d'auteur, et à céder son œuvre à l'école des Moulins de Castagniers pour une durée indéterminée.

Toute participation au concours implique l'acceptation de ce règlement.

Un logo est un symbole (un signe, une image) qui représente une marque, une organisation, une entreprise, etc.